

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 376
N/REF : 8/03/2026 0H03 C:001860 I:08737
V/REF : Contrat N°000376 du 06/12/1990

**SDC 'Les Gémeaux'
C/O REGIE FAVRE DE FOS
26 AVENUE RENÉ CASSIN
69009 LYON**

IMMEUBLE : LES GEMEUX
552/588, AVENUE JEAN MONNET
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 588 - GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. Y. LAVOREL

NETTOYAGE DESINFECTION 1 GAINES VIDE-ORDURES
LYONNAISE D'HYGIENE procédera aux opérations suivantes :
- Ramonage - nettoyage à l'eau chaude haute pression - désinfection - traitement d'une gaine vide-ordures de 6 niveaux avec matériel eau chaude haute pression spécialisée
- Nettoyage local de stockage poubelles et poubelles
- Nettoyage des vidoirs en parties communes.
Les interventions de LYONNAISE D'HYGIENE se feront DEUX FOIS l'an conformément à l'Article 79 du Règlement Sanitaire Départemental du 10 avril 1980.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année et payable à 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du coût Horaire du travail révisé - Tous salariés publié par l'INSEE, connu à la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu à la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 164,56



Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

Mois de l'indice de base	: 10/2008	Valeur	: 100,0
Mois de l'indice de révision	: 09/2025	Valeur	: 145,8

TOTAL T.T.C.En EURO 251,42

TVA acquittée sur les encaissements.